

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 20 Février 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

Possibilité de disputer les rencontres en Rappel ci-dessous avant la date indiquée avec accord des 2 clubs et de la commission

Rappel

25150464 – CITOYEN DU MONDE 2 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 25/03/23 Remis au 25/02/23

25150432 – CHOISY LE ROI AS 1 / KB FUTSAL 3 Futsal D2 du 12/02/23 Remis au 26/02/23

25150420 – CHOISY LE ROI AS 1 / CHEVILLY LARUE ELAN 2 Futsal D2 du 26/11/22 Remis au 05/03/23

25150408 – RUNGIS US / CHOISY AS Futsal D2 du 18/02/23

Mail du club de Rungis US et lecture du rapport de l'arbitre Match non joué (terrain occupé)
La Commission reporte la rencontre au 14/03/23 (gymnase à confirmer par le club recevant) ou avant si accord des deux clubs. -Rappel de l'article 4 – du championnat Futsal.

Coupe du Val De Marne

25471070 – VILLENEUVE ABLON US 1 / VISION NOVA 1 du 18/02/23

Lecture de la FMI, absence de l'équipe visiteuse VISION NOVA 1.

La commission enregistre le Forfait de l'équipe de VISION NOVA 1 et déclare l'équipe de VILLENEUVE ABLON US 1 qualifiée pour la suite de la compétition.

25471066 – KREMLIN BICETRE FUTSAL 3 / CRETEIL FUTSAL US du 24/02/23

Courrier du club de Créteil Futsal US du 21/02/23.

La commission enregistre le Forfait de l'équipe de CRETEIL FUTSAL US et déclare l'équipe de KREMLIN BICETRE FUTSAL 3 qualifiée pour la suite de la compétition.

Tirage au sort intégral pour les 13 équipes du 2^{er} Tour de la Coupe du Val de Marne Futsal

se déroulera lors de la semaine du **27/02 au 04/03/2023** ou du **03 au 08/04/2023**

(en cas de matchs de Championnats reportés ou de Coupe Nationale Futsal ou Coupe de Paris Mutuel Futsal prioritaires pour certaines équipes)

Tour de cadrage pour les ¼ de finale soit 5 rencontres et 3 équipes exemptes.
Les 2 équipes du même club devant se rencontrer.

Dès le premier tour = 1 arbitre officiel à la charge du club recevant.

½ Finales et Finale = 2 arbitres officiels et un délégué officiel à la charge des deux clubs.

- ✚ VSG FUTSAL 2 / VSG FUTSAL 2
- ✚ SAINT-MAURICE AJ 1 ou CHAMPIGNY CF 1 contre VERS L'AVANT 1 ou CHAMPIGNY CF 2
- ✚ VITRY CA 2 ou VITRY ASC 2 contre VITRY ASC 1 ou CHEVILLY LARUE ELAN 2
- ✚ KB FUTSAL 3 / VILLENEUVE ABLON US 1
- ✚ CITOYEN DU MONDE 1 / CNOUES 1

Exempts : MAISONS ALFORT FC 1, CAL 94 FUTSAL 1, B2M FUTSAL 1

CLUBS ENGAGES EN CRITERIUM JEUNES FUTSAL

Nous demandons aux clubs engagés qui n'ont pas pu faire de FMI pour leurs rencontres jouées d'envoyer les feuilles de matchs par mail à : futsalvaldemarne@gmail.com

Par ailleurs, nous vous rappelons de définir un référent FMI pour chaque catégorie.

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

2^{ième} Appel de Feuille de Match

25150452 : KB FUTSAL 3 / CHEVILLY LARUE ELAN 1 Futsal D2 du 03/02/2023